

Arrêté du 1er juillet 2014 modifiant l'arrêté du 21 janvier 2014 fixant le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017



ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015



	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des enseignants (*)	Lundi 1er septembre 2014		
Rentrée scolaire des élèves	Mardi 2 septembre 2014		
Toussaint	Samedi 18 octobre 2014 Dimanche 2 novembre 2014		
Noël	Samedi 20 décembre 2014 Dimanche 4 janvier 2015		
Hiver	Samedi 7 février 2015 Dimanche 22 février 2015	Samedi 21 février 2015 Dimanche 8 mars 2015	Samedi 14 février 2015 Dimanche 1er mars 2015
Printemps	Samedi 11 avril 2015 Dimanche 26 avril 2015	Samedi 25 avril 2015 Dimanche 10 mai 2015	Samedi 18 avril 2015 Dimanche 3 mai 2015
Début des vacances d'été (**)	Samedi 4 juillet 2015		

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Toulouse.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris et Versailles.